

Image not found or type unknown



Bail location meublée signé par une seule personne du couple

Par **Mollaret01**, le **22/08/2013** à **23:16**

Bonjour,

Je suis mariée sous le régime de la communauté, mon mari et moi sommes propriétaires d'un duplex acheté pendant le mariage.

Mon mari a mis en location meublée un studio de l'appartement sans mon accord, je me retrouve donc avec un locataire au sein de ma résidence principale. Il est seul à avoir signé le bail.

Le bail est-il caduc, quels sont mes recours sachant qu'il refuse de me donner une copie du bail.

Merci de votre réponse.

Cordialement